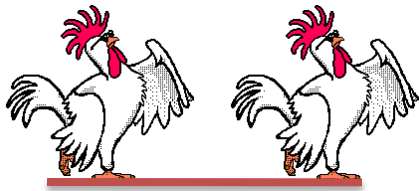


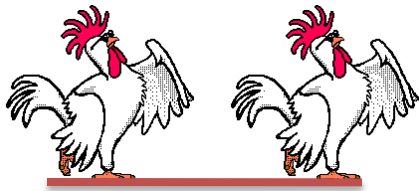
Premier Forum Economique de la Province de Larache

Potentialités et Perspectives de L'industrie
Agroalimentaire dans la Province de Larache
15 juin 2010



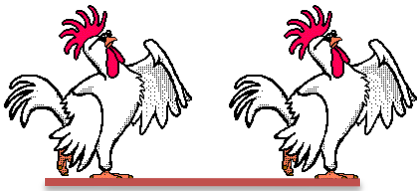
La stratégie du secteur de l'élevage s'inscrit dans le cadre de la politique générale du pays qui a opté pour le libre échange et l'intégration de l'économie nationale dans la globalisation et l'internationalisation du commerce.

Le libre échange implique une concurrence encore plus vive. Les études d'impact ont révélé que la filière avicole est la plus vulnérable aux importations..



la seule alternative reste d'améliorer la compétitivité de la filière qui doit passer nécessairement par:

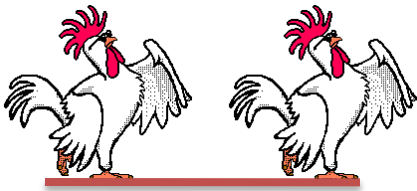
- La réduction des coûts de production
- L'organisation du marché (infrastructure et circuits de commercialisation)
- L'abattage
- Le transport
- L'organisation professionnelle et interprofessionnelle
- La réglementation
- Le système de production(intégration)
- L'environnement sanitaire
- L'efficacité financière et économique de la filière



CONTEXTE MONDIAL: **Mondialement, l'aviculture est en plein essor**

La production mondiale de viande de volaille a progressé au rythme de 5% par an au cours des dix dernières années.

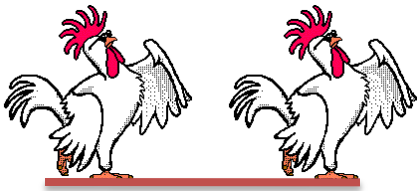
En 2003, la production mondiale de volaille a atteint 76 millions de tonnes équivalent carcasse, dont 85% de viandes de poulet. Près de deux tiers de cette production est assurée par quatre pays à savoir : les Etats-Unis (23%), la Chine (19%), UE (12%) et le Brésil (11%).



Le commerce mondial des produits avicoles en expansion

Historiquement, la volaille était classée comme denrée non échangeable. Mais depuis 1980, le commerce mondial de volailles s'est accru à un rythme de 8% par an, avec une accélération à 9,5% depuis 1990.

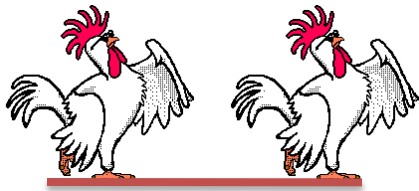
Les investissements dans le stockage «frais et congelé» et dans la capacité de transport ont élargi les possibilités de commerce des viandes. C'est ainsi que la viande de volaille est devenue la première viande échangée dans le monde avec un volume de 6,9 millions de tonnes équivalent carcasse en 2003.



Les pays en voie de développement sont des exportateurs potentiels:

En 1980, 26,5% des exportations mondiales de poulets proviennent des pays en voie de développement. Depuis, ce chiffre est passé à 40% des exportations totales mondiales. Seuls quelques pays, répondant aux exigences des réglementations sanitaires et de label, parviennent à exporter vers des pays industrialisés (Europe, Japon...).

Les perspectives d'évolution de la demande des viandes de volailles au niveau mondial laissent présager un potentiel de croissance significatif dans les pays en voie de développement et une faible croissance dans les pays développés

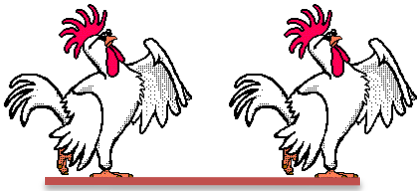


PRESENTATION DU SECTEUR AVICOLE MAROCAIN: **Rôle économique et social**

Le Secteur Avicole Moderne au Maroc:

Avec un taux d'accroissement moyen durant les trois dernières décennies d'environ 8% des productions de viandes de volailles et 6% des productions de d'oeufs de consommation, le secteur avicole constitue l'une des activités agricoles les plus dynamiques au Maroc.

Compte tenu de ses prix relativement bas par rapport aux autres denrées animales, les produits avicoles sont consommés par l'ensemble de la population et constituent le seul recours pour l'amélioration de la sécurité alimentaire de notre pays en terme de protéines d'origine animale.

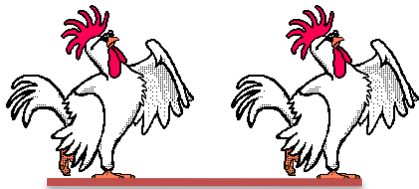


PRESENTATION DU SECTEUR AVICOLE MAROCAIN: **Rôle économique et social**

Avec une production en 2009 de 440 000 tonnes de viandes de volailles et 3,1 milliards d'œufs de consommation, ce secteur couvre actuellement :

100% des besoins en viandes de volailles représentant 55% de la consommation totale toutes viandes confondues.

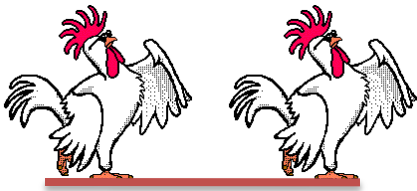
100% des besoins en œufs de consommation.



PRESENTATION DU SECTEUR AVICOLE MAROCAIN: Rôle économique et social

Les infrastructures de production avicole se composent de (*):

- 40 usines de fabrications d'aliments composés,
- 47 couvoirs de production de poussins de type chair,
- 4 couvoirs de production de poussins de type ponte,
- 5032 élevages autorisés de poulet de chair,
- 307 élevages autorisés de dinde,
- 226 élevages de poules pondeuses,
- **23 abattoirs industriels avicoles agréés.**



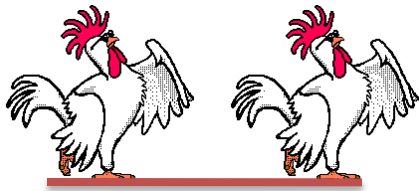
PRESENTATION DU SECTEUR AVICOLE MAROCAIN: **Rôle économique et social**

(*): Chiffres au 1er décembre 2009

Les investissements cumulés consentis dans le secteur sont évalués à 8,7 milliards MAD.

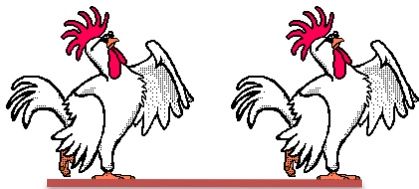
Le chiffre d'affaire est estimé à 21,1 milliards de MAD.

Le secteur offre en permanence 98.000 emplois directs et près de 225.000 emplois indirects dans les circuits de commercialisation et de distribution.



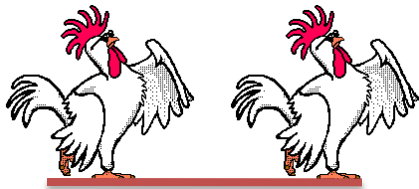
Consommation moyenne des produits avicoles

	Viandes de volailles (Kg/hab/an)	Œufs (Unités/hab/an)
Arabie Saoudite	36.3	180
Brésil	35	190
Afrique du Sud	17	150
Mexique	22	260
Tunisie	12	140
Maroc	12	91



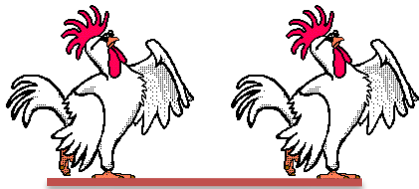
Sources des protéines d'origines animales au Maroc

	Quantité en gr/hab/an	%
Poissons	2.7	15
Lait	354	22.2
Œufs	1.7	9.5
Viandes de volailles	5.1	28.3
Viandes rouges	4.5	25
Total	18	100



Projection de la demande des produits avicoles en 2010

	Demande en 2006	Demande en 2012	Accroissement moyen annuel
Viandes de volailles (1000T)	370	500	5.1%
Œufs (milliards d'unités)	2.8	5.0	10.1%



Infrastructures de production

Couvoirs

Elevages Avicoles.

poulet de chair

poules pondeuses

Dindes

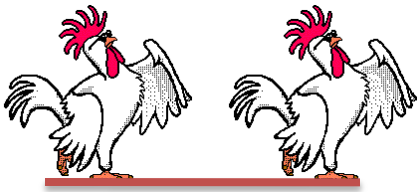
Usines d'aliments composés

Abattoirs avicoles

Unités de découpe et de transformation

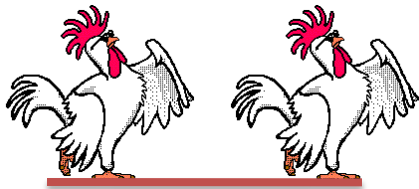
Découpe des viandes et production de VSM

Unités de charcuterie



Organisation professionnelle

Conscients de l'intérêt des organisations professionnelles dans le développement de toute activité économique, les opérateurs du secteur avicole se sont organisés en associations professionnelles représentant chacune d'elle une branche d'activité de la filière de production. Ainsi, le secteur avicole est actuellement représenté par :

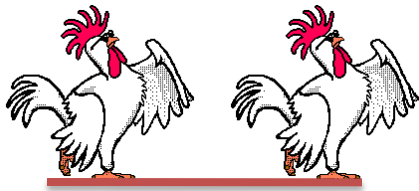


L'Association des Fabricants d'Aliments Composés (AFAC)

- Date de création : 1976
- Nombre d'adhérents : 20
- % Capacité totale : 70%

L'Association Nationale des Accoueurs Marocains (ANAM)

- Date de création : 1995
- Nombre d'adhérents : 28
- % Capacité totale : 80%

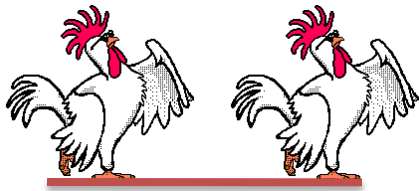


L'Association Nationale des Producteurs d'Oeufs de Consommation (ANPO)

- Date de création : 1995
- Nombre d'adhérents : 100
- % Capacité totale : 80%

L'Association Nationale des Abattoirs Industriels Avicoles (ANAVI)

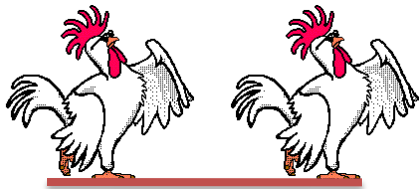
- Date de création : 2001
- Nombre d'adhérents : 16
- % Capacité totale : 90%



l'Association Nationale des Producteurs de Viandes de Volailles (APV)

- Date de création : 2004
- Nombre d'adhérents : 500
- % Capacité totale : 50 % pour la viande de poulet de chair
- 90 % pour la viande de dinde

Ces organisations professionnelles se sont érigées en 1995 en Fédération Interprofessionnelle du Secteur Avicole -FISA-



DIAGNOSTIC DU SECTEUR

ATOUPS DU SECTEUR AVICOLE

Conditions climatiques favorables

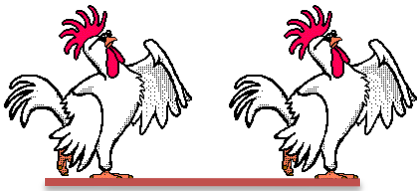
Elevage hors sol

Cycle de production court

Faibles niveaux de consommation

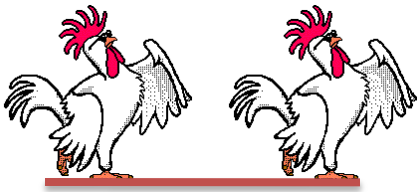
Prix compétitifs

Infrastructures de production développées

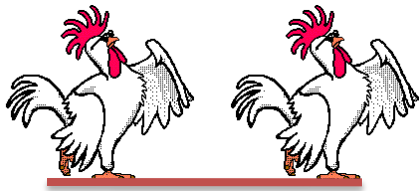


DIAGNOSTIC DU SECTEUR CONTRAINTES DU SECTEUR

- Les coûts de production élevés
- La défaillance de la réglementation sanitaire
- L'ambiguïté du statut fiscal du secteur
- L'insuffisance de la recherche, de l'information, de l'encadrement et le faible niveau technique des aviculteurs
- L'inefficience du système de production dans la régulation du marché
- **La défaillance des infrastructures d'abattage et de commercialisation**
- La difficulté d'accès des aviculteurs aux sources de financement

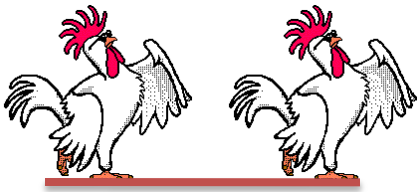


Le transport des volailles vivantes et des œufs de consommation à travers les différentes régions du pays dans des conditions ne respectant pas les règles d'hygiène requises contribue à la propagation des maladies aviaires avec des incidences économiques, sanitaires et environnementales importantes,

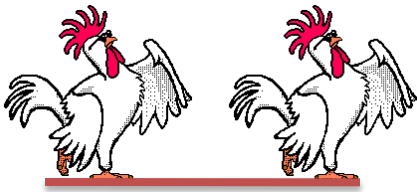


La vente du poulet de chair est réalisée dans la quasi-majorité à l'état vif et les prix sont généralement fixés indépendamment de la qualité.



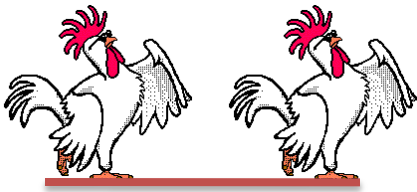


Les abattoirs avicoles et les points de vente s'approvisionnent généralement à partir des marchés de gros. Le rassemblement des animaux dans les marchés de gros présente un grand risque de propagation de maladies contagieuses. De plus, les volailles ne sont accompagnées d'aucun document rendant le suivi de la traçabilité des volailles quasiment impossible. De ce fait le jugement de la salubrité des viandes aux abattoirs repose sur l'inspection du produit fini ce qui rend cette inspection aléatoire.

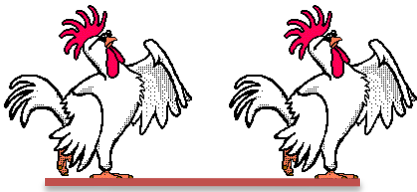


La quasi-totalité des volailles est abattue dans des tueries dont les conditions d'hygiène sont très critiques ce qui nuit à l'image de marque de la viande de volailles auprès des consommateurs.

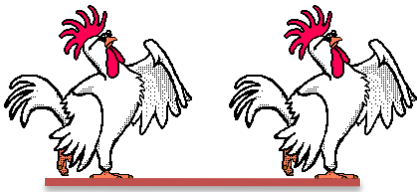
Dans la pratique, les tueries sont généralement confondues avec les points de vente de volailles vivantes. L'abattage des volailles dans ces tueries est une activité "tolérée" sans être expressément autorisée.



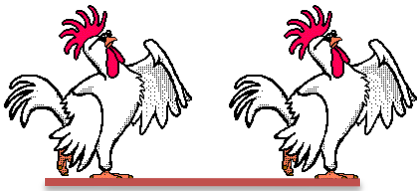
L'abattage des volailles est également pratiqué dans des points de vente aménagés au niveau de certains marchés de gros de volailles ou dans des locaux aménagés par les municipalités dans les abattoirs de viandes rouges. La situation est d'autant plus grave que les tueries de volailles procèdent, en plus de la vente directe au consommateur, à l'approvisionnement de la restauration collective sociale et commerciale (hôpitaux, cantines scolaires et universitaires, pénitenciers, hôtels et restaurants...). Plusieurs responsables de la restauration collective ne respectent pas la note circulaire conjointe des Ministères de l'Intérieur et de l'Agriculture rendant obligatoire l'approvisionnement de ces unités de restauration en viande de volaille préparée dans des abattoirs agréés.



L'application de la réglementation en matière d'inspection sanitaire et qualitative des denrées animales et d'origine animale notamment le Dahir portant loi n°1-75-291 du 8 octobre 1977 et son décret d'application n°2-89-617 du 5 janvier 1999 ne concerne que les abattoirs industriels avicoles agréés. Les tueries, assurant l'abattage de près de 95% des volailles, échappent à ce contrôle,

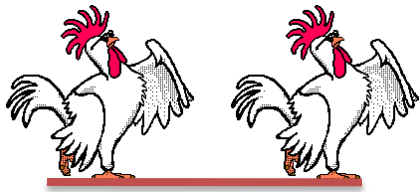


Les abattoirs industriels avicoles installés dans les différentes régions du pays sont déloyalement concurrencés par les tueries artisanales au détriment de la salubrité et la qualité hygiénique des produits. Ces abattoirs, fonctionnant à seulement 15% de leur capacité potentielle, ne peuvent se permettre d'investir dans la formation continue de leur personnel ou encore dans des actions de marketing permettant de développer leur activité.

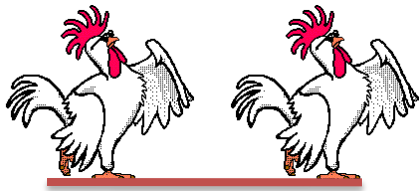


L'amélioration des circuits de commercialisation des produits avicoles par :

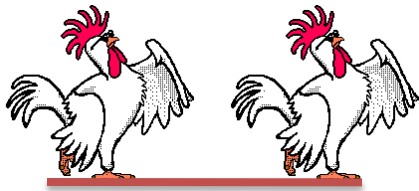
La sensibilisation des Départements Ministériels et des Autorités concernées sur les conditions actuelles précaires de commercialisation du poulet et des œufs de consommation et de leurs effets négatifs sur toute l'activité. L'objectif recherché étant de les inciter à prendre des mesures concrètes permettant d'améliorer l'existant tout en créant un environnement favorable à l'installation d'abattoirs industriels avicoles et de centres de conditionnement des œufs. Ces structures, soumises régulièrement au contrôle vétérinaire et permettant la traçabilité des produits avicoles, sont d'une importance capitale dans l'amélioration de la salubrité et de la qualité de ces denrées et dans la mise en confiance du consommateur



De même, compte tenu de leur situation dans les circuits de commercialisation entre les producteurs et les distributeurs aux consommateurs, les abattoirs avicoles et les centres de conditionnement des œufs constituent des outils indispensables en matière d'organisation de la production, de régulation du marché et de stabilisation des cours.

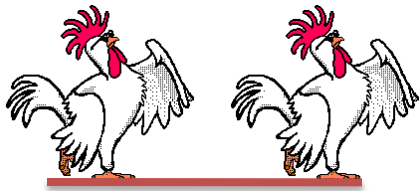


L'encouragement à l'installation d'abattoirs industriels avicoles et de centres de conditionnement des œufs à travers l'attribution d'avantages incitatifs supplémentaires à l'investissement dans ces types de projets.



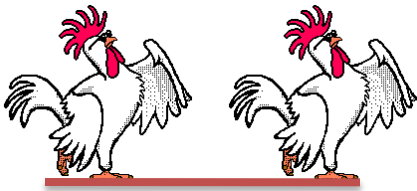
La mise en œuvre des dispositions de la loi 49-99 notamment la mise en conformité des unités d'abattages aux prescriptions du cahier de charges qui fixe les conditions requises pour l'abattage des volailles destinées exclusivement aux ménages conformément à la note circulaire conjointe du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de l'Intérieur (en cours).

l'obligation de la restauration collective (Forces Armées Royales, hôpitaux, cantines et internats de l'enseignement, pénitenciers, hôtelleries, bouchers, rôtisseries....) à s'approvisionner en viandes de volailles préparées exclusivement dans des abattoirs agréés et régulièrement surveillés par les services vétérinaires en application à la note de service conjointe n° 5300 bis du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de l'Intérieur



la facilitation de l'accès aux lots de terrains équipés en infrastructures d'assainissement dans les zones industrielles pour l'installation d'abattoirs avicoles.





Evolution des abattoirs avicoles

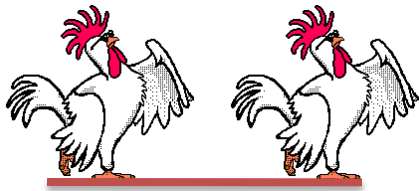
En 2007 et 2013, les tonnages de viandes de volailles préparés dans les abattoirs industriels passeront de 10% à 50%

Cette amélioration se fera par:

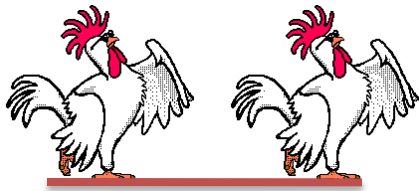
Une meilleur utilisation des capacités installées : 44%

Une extension des abattoirs existants : 19%

La création de nouveaux abattoirs: 37%



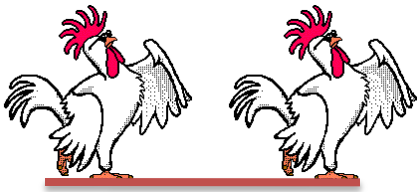
	Port de la production		Tonnage traité en 1000 T		Nombre abattoirs	
	2007	2013	2007	2013	2007	2013
Meilleure utilisation des capacités installées	10%	26%	35	130	23	23
Extension des abattoirs existants		8%		40		6
Création de nouveaux abattoirs		16%		80		12
Total		50		250		41



Evolution de l'intégration du secteur

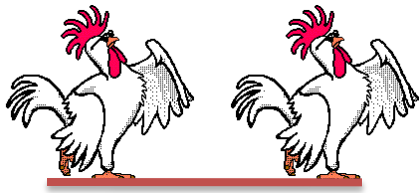
(En terme de capacité)

	2007	2009	2011	2013
Provende/accoupage	80%	84%	90%	95%
Provende/accoupage/élevage	10%	40%	60%	80%
Provende/accoupage/élevage/a battage	10%	25%	40%	50%



Conditions de réalisation: (Contrat programme 2008-2013 entre le Gouvernement de Sa Majesté le Roi et la FISA).

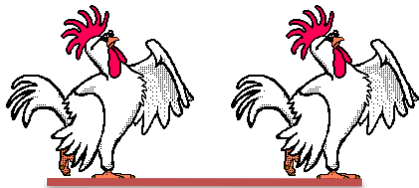
- Stricte application de la loi 49-99 et ses taxes d'application
- Stricte application de la note circulaire 5300 bis relative à l'obligation de la restauration collective à s'approvisionner en viande de volailles préparées dans des abattoirs industriels agréés
- Mise en œuvre du CPS relatif aux unités d'abattage des volailles pour les besoin exclusifs des ménages.



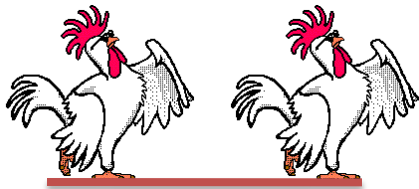
S'K AGRO INDUSTRY

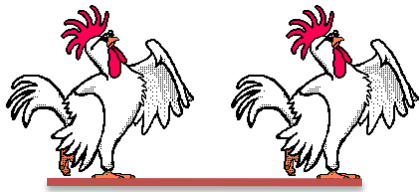
S'K
AGROINDUSTRY
s.a.r.l

خالف
السعداني
للصناعات الغذائية



Dénomination Complète de l'entreprise : S'K AGRO INDUSTRY								
L'abattoir est désigné sous l'appellation Abattoirs Avicoles Lixus : ABALIX								
Adresse : 39, ZI HOSTAL PROVINCE DE LARACHE.								
•Capacité d'abattage : 800 poulets/heure extensible à 1500p/h								
•Production et Traitement d'environ 20% de la production de la province								
N° d'agrément et / ou d'autorisation : en cours								
Investissement 6000000 de dirhams dont 3 000 000 de Dirhams de fonds propres								
Chiffre d'affaire 2013: 9500 000 Dirhams.								
Effectif du personnel au...../...../..... :.....personnes : 24 personnes prévues								
Secteur d'activités de l'entreprise et production principale : Agro industrie en générale et Abattage et découpe de viandes de volailles en particulier								
Liste des produits commercialisés : <table><tr><td>-Poulet prêt à cuir</td><td>- haut de cuisse de poulet</td></tr><tr><td>-Filet de poulet</td><td>- Aile de poulet</td></tr><tr><td>-Cuisses de poulet</td><td>- Cou de poulet</td></tr><tr><td>-Pilon de poulet</td><td>- Abats de poulet....</td></tr></table>	-Poulet prêt à cuir	- haut de cuisse de poulet	-Filet de poulet	- Aile de poulet	-Cuisses de poulet	- Cou de poulet	-Pilon de poulet	- Abats de poulet....
-Poulet prêt à cuir	- haut de cuisse de poulet							
-Filet de poulet	- Aile de poulet							
-Cuisses de poulet	- Cou de poulet							
-Pilon de poulet	- Abats de poulet....							





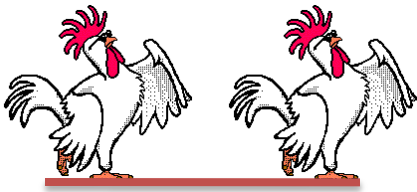
Larache se trouve au centre même de la zone nord du Maroc et occupe une position de privilège sur l'un des axes routiers les plus dynamiques et des plus évolués, elle est à:

80Km de Tanger (route nationale et autoroute)

96Km de Tétouan (route nationale et autoroute programmée)

110Km de Kénitra, 150Km de Rabat et 240Km de Casablanca (route nationale et autoroute).

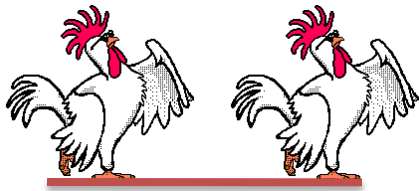
150Km de Fès et 180 Km de Meknès (route nationale).



La région connaît de même une explosion en terme de grands chantiers de développement:

- Village touristique de Khmiss S'sahel
- Village touristique et port de plaisance d'Asilah
- Station Hydro éclectique de Tahaddart (production d'énergie)
- Port de Tanger ksar Sghir. Etc

Le développement de l'activité agroalimentaire dans la zone du Loukouss (Sucreries, station de congélation d'agrumes, station d'emballage etc.) de même que celui des industries de la mer et d'autres type d'industries (confection, fabrication de chaussures etc...) sont d'autant de facteurs pour assurer la disponibilité des services accompagnant les activités industrielles.



**Remerciement:
Centre Régional d'Investissement-Tanger**

**Intention / Partenariat
Faculté Polydisciplinaire de Larache**